

ABONNEMENT

Un an... 13 fr.
Six mois... 9 »
Trois mois... 4 50

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20
Réclames, — .. » 30
Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers
PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX : 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être payés d'avance.

SAUMUR, 24 SEPTEMBRE

Politique des Francs-Maçons

On se demande, tous les ans, quelle est l'orientation du Grand-Orient, et on a consulté à ce sujet un des hommes les plus influents de l'association.

D'après lui, il n'y a pas dans la franc-maçonnerie de socialistes dans le vrai sens du mot. Ceux qui ont adopté les idées de M. Jaurès ou le programme de M. Millerand ont jeté depuis longtemps la truelle aux orties. Ils ont traversé leur loge comme un chasseur traverse une plaine déjà battue et ils regrettent d'avoir cherché des gerbes de blé dans un champ d'avoine.

Donc, pas de gueslites, pas de marxistes, de collectivistes et, surtout, pas d'internationalistes.

Tous les ans, les maçons ont la faiblesse de synthétiser leurs aspirations dans un homme qui est considéré par eux comme l'exécuteur attendu de tous leurs rêves. En 1894, c'est M. Léon Bourgeois qui semble avoir rallié sous ce rapport le plus de sympathies.

Ainsi donc, les politiciens de la rue Cadet veulent des chefs qui soient des radicaux de gouvernement, des chefs qui n'aient jamais cru que le péril est à Gauche et qui gardent encore au fond de leur cœur la haine sainte du jésuite.

C'est toujours le vieux jeu, qui consiste à toucher du fer quand un séminariste passe.

Du reste, défense est faite à tout membre du conseil de l'ordre de se faire enterrer avec le secours de la religion ; ses enfants mineurs doivent aussi dormir leur dernier sommeil sans avoir franchi le seuil interdit de l'église. Un tel serment a été exigé jadis ; il a été souvent tenu et, s'il n'est plus demandé aujourd'hui, c'est parce qu'on n'a plus besoin d'inspirer l'horreur du *De profundis*.

Après l'accalmie qui a succédé aux derniers événements, à la propagande par le fait et au crime de Lyon, les francs-maçons n'ont pas jugé à propos de formuler leurs idées et, à part l'élection morale de M. Bourgeois, ils se sont tus... sans murmurer.

Mais, à la commission des vœux, un conseiller du Grand-Orient est venu, et simplement, avec l'air placide d'un promeneur qui demanderait l'heure qu'il est, il a prié l'assemblée de vouloir bien prendre en considération le vœu suivant : « il faut que la franc-maçonnerie se fasse reconnaître institution d'utilité publique. »

Fort de cette sanction officielle, la franc-maçonnerie verrait se lever une ère nouvelle.

Les loges auraient le droit d'accepter des legs et étant donné le fanatisme de quelques membres et le dévouement des autres, la moisson serait superbe. La société un peu déchuë qui languit en face des coffres-forts vides reprendrait un nouvel essor ; elle redeviendrait une puissance irrésistible, car il n'y a pas un de ses candidats qui pourrait échouer avec une caisse bien garnie.

Jadis, une telle proposition aurait été repoussée avec perte : personne n'aurait songé tout haut à aliéner l'indépendance de la secte. Aujourd'hui, elle semble venir à son heure

et, las de tirer la langue, le Grand-Orient veut en finir avec la période des vaches maigres.

Les Fils de Damoclès

Plus enragés que les loups, les socialistes se dévorent entre eux lorsqu'ils n'ont pas quelque capitaliste à se mettre sous la dent. La moindre contradiction, un semblant de résistance les exaspère et les injures leur sortent alors tout naturellement des lèvres. Le Congrès de Nantes nous offre une fois de plus l'édifiant spectacle qui nous permet de comparer le Concile des syndicats à une ménagerie. Il n'y manquait que le dompteur.

Il s'agissait de la grève générale et de ses conséquences les plus probables ; cette discussion théorique s'est immédiatement transformée en séance de chausson.

Au milieu du tapage, des orateurs concis, toujours prêts à résumer leur opinion dans un mot qui fait balle, se renvoient les plus gracieuses épithètes. Tandis que M. Noël traite de « lâches » et de « poltrons » les partisans de cette admirable machine de guerre, M. Briand, sectaire de la politique des bras croisés, riposte avec une heureuse vivacité qui semble faire le fond de son caractère, et l'irascible M. Noël lui décoche ce trait-régence : « Vous êtes un menteur ! »

Après cette escarmouche préliminaire, qui présente tout l'agrément d'une bataille de fleurs, on discute.

M. Lavigne ouvre ce débat, revêtant le je ne sais quoi académique, par une conférence sur les grèves, en général, et la grève générale, en particulier. Plein de son sujet, il épuise la matière et distingue avec beaucoup de force entre tous ces fagots.

A ses yeux, la grève a son mérite quand elle vise une question spéciale, quand elle a pour but de faire capituler un industriel ou une industrie ; trop étendue, elle perdra presque toute sa force, et cette arme dangereuse se retournera contre les maladroits qui la voudront manier. En un mot, la grève générale n'est qu'une question de « sentiment », et rien de plus.

Casser le travail partout, le même jour, à la même heure, c'est bientôt dit, mais bien difficile. On se gaudit à la seule pensée que, les mitrons se mettant en grève, les bourgeois en seront réduits à mourir de faim, spectacle certainement agréable et consolant, si la même famine ne menaçait point les ouvriers. M. Briand plaisante, s'il faut en croire M. Lavigne, et veut rire quand il médite d'imposer sa grève générale comme le meilleur des orviétans. Son épée de Damoclès n'est qu'une serviette d'avocat.

Le plus sage est encore d'étudier « avec Diderot et les autres auteurs » les moyens d'arriver à la révolution.

M. Briand, homme d'action plus qu'homme d'étude, ne semble avoir en Diderot et les autres auteurs qu'une confiance limitée. Il les écarte d'un geste dédaigneux, en même temps qu'il jette aux orties cette toge qu'on lui reproche d'avoir portée. Avocat, il le fut sans doute ; mais « il a donné sa démission et ne la reprendra jamais ». La raison qu'il en fournit est excellente : « Je n'ai pas d'argent pour acheter des meubles. » C'est, par conséquent,

un mécontent, et il rêve de révolutionner la ville et la campagne, la terre et l'océan.

Plus sceptique ou plus clairvoyant, M. Lavigne ne croit pas aux chômages agricoles : « Les paysans, dit-il, ne font pas grève. » Et comme M. Briand les juge mûrs pour la lutte contre l'infâme capital et pour le partage, M. Lavigne lui propose un petit pari aussitôt accepté. On se croyait à la Bourse ou sur le turf.

Après cet argument décisif, il ne restait qu'à voter et l'on préparait déjà les urnes lorsque le terrible Caduzan — le filleul de Tartarin — demanda et obtint l'autorisation d'expliquer son vote et, par la même occasion, celui de ses collègues. Il le fit dans une phrase brève mais énergique : « Ceux qui repoussent la grève sont des traitres et des renégats. »

Cette accusation farouche n'a pas eu raison de tous les courages ; mais elle en a peut-être ébranlé quelques-uns. La grève générale a été votée. Ce n'est, paraît-il, qu'un vote de principe ou, selon le mot heureux de M. Lavigne, qu'« un vote de sentiment. »

Les « Fils de Damoclès » — nous autres — peuvent encore manger et dormir en paix. Il n'est pas fondu le bonhomme qui coupera le crio de cheval retenant l'épée de la fable au-dessus de nos fronts.

Election sénatoriale du 23 septembre

CHARENTE-INFÉRIEURE

Inscrits : 1,014. — Votants : 4,000

MM. Barbadette, ancien sénat., rép. 523 Elu
le contre-amiral Dupont, rép. 324
Reveillaud, rép. 147

Au renouvellement du 7 janvier dernier, le docteur Moinet, républicain, sénateur sortant, avait été élu au 1^{er} tour par 636 voix.

M. le duc d'Orléans et le Pape

Plusieurs journaux ont reproduit une dépêche de l'Agence Havas, d'après laquelle le Pape, informé par M. le duc d'Orléans de la mort de M. le Comte de Paris, aurait adressé sa réponse à S. M. la reine Amélie.

M. le duc d'Orléans a reçu de S. S. Léon XIII, en réponse à son télégramme, une longue et affectueuse dépêche.

Les mémoires de M. le Comte de Paris

On avait annoncé la publication prochaine des mémoires et correspondances de M. le Comte de Paris, par M. Dufeulle et M. le comte d'Haussonville.

Malgré le grand intérêt qu'aurait cette publication, tant au point de vue littéraire et international qu'au point de vue politique, la nouvelle, suivant M. Dufeulle, est au moins prématurée. La famille du prince n'a encore pris aucune décision à ce sujet.

Le Canal des Deux-Mers

Le Conseil des ministres, dans sa dernière séance, a décidé qu'une commission serait chargée d'étudier les conditions d'établissement et d'exploitation du canal des Deux-Mers.

Cette commission est constituée par un décret que le Journal officiel a publié hier.

Elle se prononcera sur la question de savoir si l'utilité du canal est suffisante pour justifier les dépenses que son établissement entraînera et s'il convient de prendre en considération les demandes de concession dont il serait l'objet.

« Cette commission, qui siégera au ministère des travaux publics, sera présidée par un conseiller d'Etat en service ordinaire, désigné par le ministre des travaux publics de concert avec le garde des sceaux, ministre de la justice. Elle comprendra, en outre, 26 membres, savoir : 1^o six inspecteurs généraux des ponts et chaussées, désignés par le ministre des travaux publics ; 2^o six officiers généraux ou supérieurs des corps de la marine, désignés par le ministre de la marine ; 3^o trois inspecteurs généraux ou inspecteurs des finances, désignés par le ministre des finances ; 4^o trois membres de la section d'économie politique, finances et statistique de l'Académie des Sciences morales et politiques, désignés par cette section ; 5^o six armateurs, négociants ou industriels, désignés par la commission permanente du Conseil supérieur du commerce et de l'industrie ; 6^o deux inspecteurs généraux de l'hydraulique agricole, désignés par le ministre de l'agriculture. »

CHINE ET JAPON

Nouveaux détails sur les derniers combats

Londres, 22 septembre. — Une dépêche de Tokio donne des détails envoyés par l'amiral japonais Ito sur la bataille navale qui a eu lieu dans la baie de Corée le 17 septembre.

La bataille a duré toute la journée et s'est prolongée jusqu'à la tombée de la nuit. La lutte devint alors impossible. Quatre navires de guerre chinois ont été coulés bas, trois autres ont été incendiés par les obus. Le reste de la flotte chinoise a profité de l'obscurité pour s'échapper. Les navires japonais endommagés ne pouvaient les poursuivre que lentement.

L'escadre japonaise n'a eu aucun navire coulé. Les navires endommagés, sauf le *Matsushima*, peuvent être réparés provisoirement par les ouvriers du bord.

Les Japonais ont eu 180 tués ou blessés.

Le navire amiral *Matsushima* a eu son commandant, son premier lieutenant et 51 hommes tués, quatre officiers et 52 hommes blessés. L'amiral Ito a transféré son pavillon à bord du croiseur *Hasidale*.

Les pertes des Chinois

Shanghai, 22 septembre. — On sait maintenant qu'un grand nombre d'officiers chinois ont été tués dans le combat naval du 17 ; c'est une perte qu'on déclare irréparable. On assure que les commandants des quatre vaisseaux de guerre réfugiés à Port-Arthur ont été tués. L'amiral Ting a dirigé les manœuvres de sa flotte avec un admirable sang-froid ; il a été blessé au visage et à la jambe par un éclat d'obus, mais il s'est fait panser sur le pont même de son navire.

Nouveau combat imminent

Londres, 22 septembre. — La deuxième édition du *Times* publie une dépêche de Shanghai donnant des nouvelles de Chemulpo, 16 septembre :

« Trente-deux transports japonais sont ar-

rivés à Chemulpo avec 7,000 soldats, 3,000 coolies, 2,000 chevaux de transport avec des pontons et de l'artillerie de montagne.

» Les troupes sont dirigées sur Séoul où une attaque est imminente. »

Procès de la « Petite République »

Le 22 août dernier, M^e Albert Goullé publiait, dans la *Petite République*, un article intitulé « Chaise percée » et contenant les facéties suivantes à l'adresse de MM. Casimir-Perier et Dupuy :

« ... Le constipé Casimir, seul homme de France qui ne soit pas à la merci des flux du ventre et tempêtes du boyau-culier du relâché de Vernet, doit, là-bas, à Pont-sur-Seine, trouver ça très drôle... »

» En vérité, ces individus se sauvent de la haine par le grotesque. Ce sont des fantoches échappés d'une parade. Grimpés à l'estrade du pouvoir, ils s'y comportent comme sur des tréteaux, et le public ébahi, éprouvant une honte, hésite entre s'indigner ou éclater de rire... »

» Comment ! c'est ce bateleur en habit, patron de ce pitre en bonnet de coton et en flanquet de chemise, derrière qui jappent des Barthousavants, qui représentent la République française ?... »

MM. Goullé, auteur de l'article, et Tibara, gérant, comparaissaient, avant-hier, devant la Cour d'assises de la Seine, — assistés de M^e Viviani — sous la prévention d'injures envers le chef de l'Etat.

M^e Viviani a plaidé la simple irrévérence et argué que son client ne visait uniquement, dans l'article incriminé, que M. Dupuy qu'il considère comme un grotesque.

Le jury n'a point partagé cet avis ; et, sous le bénéfice de circonstances atténuantes (lesquelles ?), M. Goullé a été condamné à deux mois de prison, M. Tibara à quinze jours et tous deux solidairement à mille francs d'amende.

INFORMATIONS

Le général Mercier

On annonce que le général Mercier, ministre de la guerre, va être élevé à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur.

Le général Mercier est commandeur du 4 février 1890.

M^e l'Evêque d'Albi

On a prétendu, de différents côtés, que M^e Fonteneau, archevêque d'Albi, avait interdit aux prêtres de son diocèse d'assister aux services funèbres célébrés pour le repos de l'âme de M. le Comte de Paris.

M^e Fonteneau adresse à ce sujet la communication suivante, qui rétablit les faits :

« M^e l'archevêque d'Albi n'a pas cru devoir conseiller au chapitre métropolitain d'assister en corps et en habits de chœur au service solennel demandé et obtenu par le comité royaliste d'Albi pour le repos de l'âme de M. le Comte de Paris. Mais il a laissé à tous ses prêtres la liberté d'y assister en habits de ville. »

L'impératrice du Japon dame de charité

L'impératrice du Japon, comme première dame patronnesse de la Croix Rouge du Japon, a donné l'exemple aux dames de cette œuvre en préparant elle-même des bandages et de la charpie pour les blessés tant chinois que japonais. Elle est secondée dans ce travail par toutes les dames de la cour.

La journée de travail maximum à Roubaix

Le Conseil municipal socialiste de Roubaix a voté la journée maximum de huit heures sans diminution de salaire pour les ouvriers et employés de la ville.

Protestation de la chambre de commerce de Bordeaux

La chambre de commerce de Bordeaux a adressé au ministre des finances une lettre protestant contre la partie du projet de réforme des boissons qui tendrait à abaisser la limite d'alcoolisation des vins à 12° et à im-

poser une surtaxe à ceux qui dépasseraient cette limite.

La chambre de commerce a écrit également au ministre des postes et télégraphes pour protester contre les nouveaux agissements de l'administration télégraphique, qui s'oppose à la remise aux négociants destinataires de dépêches portant pour adresse le nom de leur maison, sous prétexte que l'indication seule du nom de la maison serait insuffisante.

Lemmi a pardonné

Dans une interview publiée par un journal de Milan, le grand pontife de la maçonnerie italienne et universelle, Adriano Lemmi, déclare que la conciliation entre le Vatican et le Quirinal n'existe pas. Il déclare aussi que les loges n'ont fait aucune remontrance à M. Crispi pour son discours de Naples.

Les vins italiens

Le conseil des ministres italiens s'est occupé de la question des vins italiens en Allemagne. On a constaté que les difficultés opposées à l'importation et les exigences germaniques équivalaient à une prohibition, et que la désillusion était profonde parmi les exportateurs italiens.

Contre la triple alliance

On annonce la formation à Milan d'une Ligue populaire, dirigée contre le renouvellement de la Triple-Alliance.

Ce renouvellement, comme on sait, doit avoir lieu dans deux ans.

D'ici là, les promoteurs de la Ligue se flattent de créer en Italie, par la parole et par la plume, un courant d'opinion assez fort pour ramener le pays à une politique plus conforme à ses traditions et à ses intérêts.

La Ligue nouvelle a pour chef le député Imbriani.

La carte à payer des procès anarchistes

Le parquet du procureur général vient de transmettre au garde des sceaux le relevé des frais occasionnés pendant les trois premiers trimestres de l'année par les procès criminels.

De ce document, nous extrayons les quelques chiffres suivants concernant les procès anarchistes :

Le procès Vaillant a occasionné une dépense de 1,950 fr. ; celui d'Emile Henry, 2,625 fr. ; celui de Meunier, 4,480 fr. Enfin le grand procès des Trente a coûté 4,260 fr.

Ravachol avait obéré le Trésor d'une dépense de 3,528 francs 10 centimes.

Si vous additionnez le tout, vous verrez que les grands procès anarchistes nous ont coûté jusqu'à ce jour 17,044 francs 65 centimes, sur lesquels — il faut tout dire — l'Etat a cependant recouvré 114 fr. 25 provenant de la vente du mobilier de Ravachol.

Il reste donc au compte de l'anarchie une dette de 16,900 fr. 40, non compris, bien entendu, les cadavres et les ruines dont elle nous a gratifiés. En vérité, c'est presque pour rien.

ACCIDENTS

Un jeune homme écrasé

Un terrible accident est arrivé, vendredi, chez M. Théodore Gruson, négociant en grains et tourteaux, à Seclain (Nord) : son fils Paul, âgé de 18 ans, a été broyé dans un concasseur.

Le jeune homme, qui était occupé à verser des tourteaux, voulut remettre une courroie. Soudain, il perdit l'équilibre et fut précipité dans le concasseur.

Quelques instants plus tard, le malheureux expirait en dépit des soins prodigués par M. le docteur Couvreur.

M. Louis de Reiset, fils du comte de Reiset, ancien ministre plénipotentiaire, a succombé, au château de Bosc-Roger, à une fracture du crâne, à la suite d'un accident de voiture.

M. Arthur Folloppe, directeur du *Patrolle normand*, du *Journal de Flers* et de l'*Union normande*, en faisant une excursion aux roches de Hoëtre, à Saint-Philbert-de-Orne, est tombé d'une hauteur de cinquante mètres et s'est tué sur le coup. Il était âgé de 45 ans.

M. Arène, directeur du Grand Théâtre de Cherbourg, en visitant la scène, est tombé, par une trappe laissée ouverte par le machiniste, d'une hauteur de 6 mètres. Il a été tué sur le coup.

Le paquebot *Traouaddy*, de la compagnie des Messageries maritimes, étant sur rade de Zanzibar le 30 août dernier, plusieurs sous-officiers d'infanterie de marine à destination de Diégo-Suarez voulurent descendre à terre à huit heures du soir. L'un d'eux, nommé Boisvin, fit un faux mouvement dans l'embarcation qui les portait à terre et tomba en arrière, le haut du corps dans la mer, les jambes retenues sous un banc. Ses camarades voulurent l'aider à se relever et, en se portant tous à son aide, firent pencher l'embarcation qui se remplit d'eau.

Tous les hommes qui la montaient furent précipités à la mer. A leurs cris, des embarcations du paquebot furent envoyées à leur secours ; mais, malgré tous les efforts des marins qui les armaient, deux sergents, de Bouyane et Belin, ne purent être retrouvés. Boisvin fut rapporté à bord complètement asphyxié.

Le vapeur allemand *Centaur*, qui partait l'avant-dernière nuit d'Anvers pour Valparaiso, est venu en collision avec la goélette anglaise *Islandlass* allant d'Exeter à Anvers.

L'*Islandlass*, coupée en deux, a coulé instantanément. Au moment de l'abordage, le pilote et deux hommes de l'équipage se sont sauvés en se cramponnant à la chaîne de l'ancre et aux bastingages du *Centaur*. Le capitaine Growser avec quatre matelots et un douanier, sont tombés à l'eau.

Le *Centaur* a stoppé presque immédiatement et a mis à la mer des canots de sauvetage. Le capitaine, le douanier et trois matelots, ont été recueillis par une embarcation de plaisance.

Un des naufragés, John Charling, âgé de dix-huit ans, a péri dans les flots.

Bulletin Militaire

Mouvements de troupes

A la date du 16 octobre prochain, les états-majors et corps de troupes ci-après désignés seront transférés, savoir :

L'état-major de la 3^e division de cavalerie, de Melun à Reims.

L'état-major de la 7^e division de cavalerie, de Meaux à Melun.

L'état-major de la 4^e brigade de cuirassiers, de Senlis à Noyon.

L'état-major de la 1^{re} brigade de dragons, de Meaux à Fontainebleau.

L'état-major de la 2^e brigade de hussards, de Fontainebleau à Meaux.

Le 9^e cuirassiers, de Senlis à Noyon.

Le 7^e dragons, de Provins à Fontainebleau.

Le 18^e dragons, de Meaux à Melun.

Le 29^e dragons, du camp de Châlons à Provins.

Le 2^e hussards, de Melun à Senlis.

Le 4^e hussards, de Fontainebleau à Meaux.

Régiments de réserve de cavalerie

On sait qu'une loi du 13 juillet dernier a autorisé le ministère de la guerre à faire un essai de mobilisation de deux régiments de réserve de cavalerie.

Ces deux régiments viennent d'être désignés :

L'un dans la 2^e région (Compiègne), qui sera le 45^e dragons.

L'autre dans la 4^e région (Limoges), qui sera le 61^e chasseurs à cheval.

L'expérience aura lieu du 1^{er} au 27 octobre prochain, et le droit de réquisition pourra être exercé pendant le laps de temps sur les territoires désignés.

REVUE HEBDOMADAIRE

23 septembre 1894.

Nous avons eu un marché assez agité cette semaine, mais le mouvement de réaction dont nos rentes avaient été l'objet paraît terminé.

Les ventes se sont sinon complètement arrêtées, du moins elles se sont assez sensiblement ralenties.

Il nous semble qu'on n'a pas été assez loin dans la voie de la réaction après une hausse ininterrompue de près de trois mois.

Le 3 0/0 se négocie à 103.40, le 3 1/2 cote 108.63.

Les actions de nos grands établissements de crédit se sont un peu relevées.

Le Crédit Foncier est à 925. Les obligations foncières et communales continuent à avoir une bonne tendance.

La Société Générale a progressé à 471.25, on détache le 1^{er} octobre un coupon de 6.25 sur ce titre. L'amélioration sur ce titre est lente mais continue. Bonne tenue du Comptoir national d'Escompte dont les affaires augmentent tous les jours.

Le Crédit Lyonnais se négocie à 770.

Nos grands chemins qui avaient reculé ont assez sensiblement repris. Le Lyon finit à 1,422.50, l'Orléans à 1,490 et l'Ouest à 1,103.

Les obligations des Chemins de fer économiques ont un bon courant de demandes.

Le Suez est à 2,945, en reprise assez sensible.

Les fonds étrangers ont eu des variations sensibles.

L'Italien est bien tenu à 83.85.

La spéculation a été vive dans l'Extérieur. On avait poussé ce fonds beaucoup trop haut et il s'est produit un recul bien justifié, mais on ne paraît pas vouloir renoncer à faire monter ce fonds.

La réaction prévue s'est produite sur les fonds ottomans.

Les fonds Austro-Hongrois conservent une très bonne tenue.

La Banque des Pays-Autrichiens n'a pas eu à souffrir de la réaction.

Les placements 5 0/0 sont rares, aussi pouvons-nous attirer l'attention sur les obligations des charbonnages de Sosnowice qui rapportent 25 fr. et se négocient aux environs du pair.

La banque La Langlaag se négocie à 112.

L'action Mossamédés est très ferme à 35 fr. On se rend compte des bénéfices que cette société peut retirer en mettant en valeur les immenses territoires de la concession.

DE LAVIGRIE,
22, place Vendôme, Paris.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 24 Septembre

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

	Baromètre.	Thermomètre.
Hier soir, à 5 h.		au-dessus 19°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus 17°
Midi,	757 m/m	au-dessus 22°
Hausse,	» m/m	
Baisse,	» m/m	
Température minima de la nuit		au-dessus 15°

École d'Application de Cavalerie de Saumur

LIEUTENANTS D'ARTILLERIE

Les vingt-deux lieutenants d'artillerie dont les noms suivent ont été admis à suivre les cours de l'École d'application de cavalerie en qualité d'officiers d'instruction :

MM.

Charbonnel	du 13 ^e régiment
Bourdais	du 29 ^e —
Hergault	du 29 ^e —
Silz	du 22 ^e —
Marty	du 31 ^e —
Schvob	du 32 ^e —
Lefrançois	du 27 ^e —
Dumolin	du 10 ^e —
Joly	du 5 ^e —
Ménétrier	du 4 ^e —
Quantin	du 37 ^e —
Renavier	du 20 ^e —
Lesueur	du 7 ^e —
Pierron	du 28 ^e —
Bayard	du 21 ^e —
Jacquand	du 16 ^e —
Gensoul	du 6 ^e —
Jannet	du 38 ^e —
Gellie	du 9 ^e —
Marie	du 18 ^e —
Davot	du 24 ^e —
Rousseau	du 13 ^e —

Ces officiers devront avoir rejoint leur poste, à Saumur, le mardi 9 octobre prochain.

Vélodrome de la Loire

La fête de Gymnastique, n'ayant pu avoir lieu hier par suite du mauvais temps, est remise à dimanche prochain 30 septembre.

Les engagements pour les courses restent ouverts jusqu'à vendredi 28.

Les Conseils d'arrondissement

Aujourd'hui lundi se réunissent les Conseils d'arrondissement dans toute la France, pour tenir la seconde partie de leur session. La première partie avait été tenue du 16 au 31 juillet dernier.

On sait, en effet, que ces conseils se réunissent toujours avant et après les Conseils généraux aux décisions desquels les leurs sont subordonnées en ce qui concerne la répartition de l'impôt direct.

Disons à ce propos que les Conseils d'arrondissement seront renouvelés par moitié, l'année prochaine, en même temps que les Conseils généraux. Le renouvellement se fera en juillet 1895. Aussi ces assemblées tiendront-elles une session à Pâques avec leur composition actuelle.

La classe de 1892

On sait qu'une fraction seulement de la classe de 1892 sera renvoyée le 8 novembre prochain.

Pour fixer ce contingent, les commandants de recrutement diviseront par trois le chiffre des hommes qui auraient figuré dans une deuxième portion.

Le quotient obtenu représentera le nombre des militaires de chaque subdivision à renvoyer en novembre.

Ce nombre sera ensuite réparti proportionnellement entre tous les cantons, et comprendra les hommes ayant obtenu au tirage au sort les numéros les plus élevés.

Un réserviste qui s'absente illégalement

Vendredi matin, les gendarmes de Saumur ont amené à Angers un réserviste du 135^e de ligne, qui avait illégalement quitté son corps pendant les manœuvres.

Le championnat de fond du V.-C. A.

Dans sa dernière assemblée générale, le Véloce-Club angevin s'est occupé de sa course d'automne dite Championnat de fond du V.-C. A.

Un assez long débat s'est engagé au sujet de la date et du parcours.

Deux dates étaient en présence : celle du 30 septembre et celle du 7 octobre. La première, ayant réuni la majorité, a été adoptée.

Quant au parcours, nombreuses ont été les propositions, mais deux d'entre elles seulement ont paru mériter l'attention de l'assemblée : la première, concernant l'itinéraire classique Angers-Saumur et retour, et la seconde fixant ainsi les principaux points du parcours : Angers — Snette — Baugé — Longué — Les Rosiers et retour à Angers par la Vallée de la Loire.

C'est l'itinéraire classique Angers-Saumur (Villebernier) et retour qui l'a emporté, soutenu qu'il était par les coureurs, naturellement ennemis des difficultés de terrains et par un certain nombre d'amateurs, ambitieux de conquérir avec le moins de peine possible le diplôme de 100 kilomètres en moins de 6 heures.

Il a été décidé que, comme l'année dernière, une épreuve ouverte aux amateurs du V.-C. A., ainsi qu'à tout cycliste aspirant au diplôme, aurait lieu simultanément avec le Championnat de fond, c'est-à-dire le même jour, à la même heure et sur le même parcours.

Les deux épreuves seront donc courues dimanche prochain 30 septembre, d'Angers à Saumur-Villebernier et retour. Le départ se fera du Rond-Point (Angers) à 11 heures précises du matin.

De très beaux prix seront affectés au Championnat de fond.

Comme l'an dernier, il y aura deux catégories d'amateurs : les amateurs juniors jusqu'à 30 ans et les amateurs seniors au-dessus de 30 ans. Chaque catégorie sera dotée d'au moins trois prix, consistant en médailles.

Théâtre de Saumur

On nous annonce de Paris qu'une représentation extrêmement intéressante sera donnée, en octobre, à notre Théâtre.

Une des plus jeunes et la plus belle tragédienne de Paris, M^{me} ROMANE, dont les débuts dans *Phèdre* ont été fort remarquables, viendra jouer, à la tête d'une troupe excellente, le plus émouvant et le plus passionné des drames de Shakespeare, *Roméo et Juliette*, traduction en vers de M. Georges Lefèvre, joué à l'Odéon avec un succès retentissant.

Le rôle de Roméo sera tenu par M. SILVÈRE, un jeune tragédien de grand talent.

Nous reparlerons prochainement de cette brillante soirée. Nous croyons savoir que le prix ordinaire des places ne sera pas augmenté.

Nouvelles théâtrales

On lit dans les *Echos de l'Anjou* :

« M. Giraud, qui nous fera entendre le baryton Guillemot pendant le premier mois et dans la soirée de débuts avec *Rigoletto*, est en pourparlers avec M. Sacareau, directeur artistique du Casino des Sables-d'Olonne, un excellent baryton qui conviendrait parfaitement pour succéder à notre compatriote Guillemot.

» La première chanteuse, si nos renseignements sont exacts, sera M^{me} Vaillant-Couturier; M^{me} Moulins, fille du nouveau chef d'orchestre, serait engagée comme deuxième chanteuse légère. »

La garnison de Fontevault

C'est vendredi prochain que doivent partir d'Angers pour Fontevault les deux compagnies du 135^e de ligne qui prendront la garde à la Maison centrale. Ces compagnies sont la 3^e, capitaine M. de Guernou, et la 4^e, capitaine M. de la Casinière.

M. le sergent Burgevin remplira les fonctions de vaguesmestre.

CORON

Un pendu

Jeudi dernier, un jeune homme de 23 ans, Emile Frouin, domestique à la ferme du Logis, commune de Coron, travailleur estimé de ses maîtres bien que faible d'esprit et taciturne, se rendait aux champs dans la matinée, pour effeuiller des choux.

Vers 2 heures, un de ses collègues à la ferme conduisit, au champs où travaillait Frouin, une charrette pour rapporter les choux et ne trouva ni trace d'ouvrage, ni domestique. Après deux heures de recherches, il aperçut le malheureux Frouin pendu, au moyen de sa ceinture de coton, à une branche de chêne et déjà froid. Le jeune homme courut avertir son patron, qui informa la famille; et les parents vinrent détacher le corps de leur enfant pour le transporter chez eux.

M. le docteur Brossier, de Coron, a constaté la mort volontaire par strangulation.

VIHIERS

Cherchez la culotte

Il y a trois jours, Gaignard, journalier à Vihiers, lavait soigneusement et mettait sécher sur une haie sa culotte de velours noir à côté qu'il estime 9 fr. Quand, à la tombée du soir, il alla chercher son « inexpressible », le vêtement avait disparu.

La gendarmerie de Vihiers, informée du rapt, recherche activement la culotte de Gaignard. Mais, jusqu'à présent, elle n'en a point trouvé trace et il est probable que des nomades ont décroché, en passant, le pantalon du journalier.

Une découverte archéologique

Dans la commune de Neuillé, en un champ dépendant de la ferme des Vaux, près des Poiriers, le sieur Dutertre, cultivateur, vient de découvrir trois sarcophages contenant des squelettes en parfait état de conservation.

Les cercueils sont taillés dans la pierre de tuf : l'un mesure environ deux mètres; l'autre, qui malheureusement a été entamé par la pioche, est d'un peu moindre dimension; le troisième, plus petit, renferme deux squelettes, l'un vraisemblablement est le squelette d'une femme, et, étendu à côté d'elle, le squelette d'un enfant.

Les sarcophages ne portent aucune inscrip-

tion, ne renferment ni médaille ni objet quelconque pouvant indiquer l'époque à laquelle ils remontent. Il est à croire que le terrain doit en contenir d'autres et que si des fouilles étaient pratiquées elles pourraient fournir de curieux éclaircissements.

Nous appelons sur cette découverte l'attention de nos savants archéologues de Maine-et-Loire.

Pièces fausses

En ce moment circulent de nombreuses pièces fausses de 2 francs à l'effigie de la République, millésime 1870.

Ces pièces, parfaitement imitées, sont en métal jaune, recouvert d'une couche d'argent, qui disparaît par un grattage contre un corps dur.

ANGERS

Le Concours régional

Hier a eu lieu, dans le jardin du Mail, à Angers, le quarante-huitième concours départemental d'animaux reproducteurs de l'espèce bovine, sous la présidence de M. Blavier, sénateur, assisté de M. le marquis de Martel, délégué par le ministre de l'agriculture. Un très grand nombre de bestiaux avaient été amenés. Tous d'une grande beauté.

Nécrologie

Nous apprenons la mort de M. Emmanuel-Marie Cesbron-Lavau, maire de Saint-Léger, chevalier de la Légion d'honneur, décédé subitement jeudi dernier, en son château du Chêne-Landry, près Cholet, à l'âge de 72 ans.

Les obsèques de M. Cesbron-Lavau ont eu lieu aujourd'hui lundi, à dix heures, en l'église de Notre-Dame de Cholet.

Carnet mondain

Le vicomte et la vicomtesse de Beaumont, née de Trédern, sont actuellement à Venise qu'ils visitent à bord du yacht que M. Gordon-Bennett a mis gracieusement à leur disposition.

Le jeune ménage est attendu prochainement à Brissac, où l'on continue à s'occuper de la prochaine représentation des *Contes d'Hoffmann*.

La vicomtesse de Trédern et M. Le Lubez rempliront les rôles créés par M^{me} Isaac et par Talazac.

Un coiffeur dans la cage aux lions

Le jeune Rouault, garçon coiffeur, place du Bassin, à Nantes, est entré mercredi soir dans la cage aux lions. Il a rasé le dompteur, lui a coupé les cheveux et donné une friction.

Après avoir accompli sa besogne, le cavalier du peigne, sur l'invitation du dompteur, s'est couché sur une lionne qui n'a pas bronché.

État-civil de la ville de Saumur

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Victor Gourraud, voyageur de commerce, et Marie-Virginie Blond, couturière, à Cholet.

Eugène-Marie-George Elie, lieutenant à la 5^e compagnie de remonte, à Saumur, et Jeanne-Françoise-Joséphine Luxer, sans profession, à Nancy.

Edouard Massacry, charpentier, et Héloïse Jean, couturière, tous deux à Saumur.

Emile-Jean-François Servièrre, propriétaire, à Lansargues (Hérault), et Claire-Marie-Mathilde Piéru, sans profession, à Saumur.

Augustin-Marie Trudeau, cultivateur, à Saumur, et Henriette-Augustine Ferrand, cultivatrice, à Dampierre.

Charles-Auguste Auneau, employé de commerce, à Nantes, précédemment à Saumur, et Augustine-Clotilde Bague, sans profession, à Nantes.

On lit dans le Dictionnaire de Larousse : « Le tapioca est conseillé aux convalescents comme un aliment de facile digestion. » Le **Tapioca Rils** justifie pleinement cette réputation : c'est un aliment des plus nourrissants et des plus faciles à digérer; il est de plus délicieux, ce qui ne nuit en rien à ces qualités.

Chez l'avocat :

— Monsieur, j'aime la fille de Jean-Pierre et je voudrais bien l'épouser.

— Eh bien, mariez-vous, mon ami.

— Oui, mais c'est ma famille qui ne veut pas...

— Eh bien! si votre famille refuse son consentement, il faut la sommer.

— L'assommer?... Papa, je ne dis pas... Mais, maman, je n'oserai jamais.

TRIBUNAUX

LES FRAUDES « COLOSSALES » DE DUNKERQUE

Le tribunal de Dunkerque a rendu samedi son jugement dans l'affaire des fraudes par contrebande.

Patris et la femme Bargeban, de Tournai, sont condamnés chacun à trois ans de prison, une douzaine d'autres prévenus à deux ans, quelques-uns à un an, un autre à six mois. Les amendes prononcées s'élèvent à un million trois cent vingt-trois mille trois cents francs au total. Les prévenus sont solidairement condamnés aux dépens.

LE BOUCHER D'ABBEVILLE

On se rappelle qu'au mois de juin dernier deux soldats du 72^e de ligne, de la garnison d'Abbeville, étant morts empoisonnés par la viande corrompue fournie par le boucher Richard, ce dernier avait été condamné à deux ans de prison pour homicide involontaire.

Richard ayant interjeté appel devant la cour d'Amiens, la cour a confirmé le jugement.

Dernières Nouvelles

Election législative de Nogent-sur-Seine

Inscrits, 11,308. — Votants, 9,725
MM. Bachimont, cons. gén. radical, 4,986 élu.
Robert, anc. dép., républicain, 4,582

MARCHÉS

DOUÉ-LA-FONTAINE, 17 septembre

Froment (l'hectolitre de 77 kil. 1/2), 14 fr. — Seigle (l'hectolitre de 75 kil.), 9 fr. — Orge (l'hectolitre de 65 kil.), 8 fr. 50. — Avoine (l'hect. de 50 kil.), 7 fr. 50 à 8 fr. — Pommes de terre (le double-décalitre), 4 fr. 25 à 4 fr. 50. — Foin (la charretée de 1,050 kil.), 45 à 50 fr. — Paille, 30 fr. — Pain, les 6 kil., 4 fr. 60. — Volailles, la couple, 3 à 4 fr. 50. — Œufs, la douz., » 90 à » 95. — Beurre, le 1/2 kil., » 90 à 1 fr. — Vins blancs (230 litres), 80 à 100 fr. — Rougets (220 litres), 40 à 50 fr.

LONGUÉ, 20 septembre

Blé-froment, l'hectolitre, 14 à 14 fr. 50. — Seigle, 9 fr. — Orge, 40 fr. — Avoine, 8 fr. 50. — Pommes de terre, le d.-d., 4 fr. 50. — Foin, la charretée de 780 kilogr., 45 à 50 fr. — Paille, 25 fr. — Pain, les 6 kilogr., 4 fr. 60. — Beurre, le 1/2 kil., 1 fr. — Œufs, la douzaine, » 95. — Volailles, la couple, 3 à 6 fr.

BRISSAC, 20 septembre

Froment, le double décalitre, 3 fr. — Seigle, 1 fr. 65. — Orge, 2 fr. — Avoine hiver, 4 fr. 50; été, 4 fr. 40. — Foin, la charretée de 1,050 kil., 55 fr. — Paille, 30 fr. — Beurre, le 1/2 kil., 1 fr. 05. — Poulets (la couple), 5 fr. — Oies, 40 fr. — Vin rouge, la barrique, 80 fr. — Vin blanc, la barrique, 90 fr.

Le Gérant, L. DELAUNAY.

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin.

Prix : 4/50 la flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECCQ, Ph^{en}, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France.

Dépôt à Saumur, pharmacie DESCHAMPS, 11, 13, 15, rue Saint-Jean.

MARDI 25 SEPTEMBRE 1894, et JOURS SUIVANTS

Pour l'épuisement d'un Lot considérable de Marchandises en tous genres, il sera successivement vendu au détail et à l'amiable, par

UNIVERSEL MAGASIN

SAUMUR, Rue du Puits-Neuf, 21, prolongement de la rue St-Jean, SAUMUR

Un Stock d'environ 100,000 fr. de Toiles, Tapis, Rideaux, Nappes, Serviettes, Mouchoirs, Carpettes, Bas et Chaussettes, Chemises, Lingerie, Corsets, Lainages, Nattes de Chine, Soieries, Couvertures, etc., provenant uniquement de SOLDES et OCCASIONS dont ci-dessous un faible aperçu :

Toile torchon, très bonne qualité, le mètre... 0.25	Serviettes fil, damassées, la douzaine... 7.90	Satinette , impression d'Alsace extra... 0.95	Satin à fleurs, brochés, pour tentures... 1.25
Mouchoirs , vignette couleur, ourlés... 0.65	Mouchoirs pur fil de Cholet, la douzaine... 3.95	Foufards , soie brochée, (0m80 carrés)... 1.15	Caevres du Thibet pour descentes de lit... 13.25
Nappes fil, damassées, six couverts... 1.45	Chemises flanelle couleur, cordelière lacée... 2.95	Descentes de Lit , rayures algériennes... 0.35	Bavoirs piqué blanc, doublés... 6.20
Gupure pour rideaux, festonnée... 0.20	Chemises hommes, col, devant, poignets toile... 2.45	Descentes de Lit , moquette à fleurs... 2.45	Couvertures tricot, blanc et couleur... 2.95
Bas diminués, grand teint, pour Dames... 0.45	Echarpes dentelle, imitation Chantilly... 0.95	Descentes de Lit , haute laine, françaises... 5.90	Serviettes fil, damassées, bordure russe, 6 couverts... 8.75
Couvre-Edredons , gupure blanche... 0.65	Camisoles et Gilets flanelle... 1.45	Portières , double face, la paire... 7.90	Chemises coton écar pour Dames... 1.10
Couvre-Lits ... 2.45	Cravates régale, soie fantaisie... 0.45	Tapis de table toutes nuances, 1m30 sur 1m30... 0.95	Carpettes laine d'Aubusson, 3m sur 4m... 98.00
Parapluies sergé extra noir grand teint... 2.95	Camisoles Dames, percale couleur... 1.25	Nattes de Chine, 1m35 sur 1m90... 2.45	Jupons soie brochée fantaisie... 2.90
Lainages noirs pure laine pour Robes... 1.25	Corsets bonne qualité, pour Dames... 1.25	Tapis passage ou pour escalier... 0.45	Toile cirée pour nappes, largeur 1m45... 1.75
Chaussettes coton écar, diminuées... 0.35	Coutil fil pour matelas, bonne qualité... 0.95	Nattes de Chine pour toilette, 0m70 sur 1m40... 1.25	Traies cretonne forte, initiale brodée... 0.95
Nansouk impression couleur, grand teint... 0.50	Gupure pour grands rideaux, larg. 140... 0.95	Carpettes moquette, 2m05 sur 2m80... 29.95	Draps anglais, pour costumes d'enfants... 2.45
Calicot fort, pour lingerie... 0.30	Pantalons et Camisoles shirting, Dames... 1.45	Serviettes de toilette, nid d'abeilles... 0.10	Surabs soie noire, et couleurs assorties... 1.45

LOT CONSIDÉRABLE de Coupes et Coupons de Lainages, pour Robes et Costumes, vendus à moitié prix de leur valeur. SOLDE IMPORTANT de Tapis de Table riches, Portières, Coupons pour Sièges, etc.

Rien n'a été négligé pour faire de cette Mise en Vente un véritable événement commercial, tant en raison des Prix exceptionnels qui ont été créés que des Assortiments extraordinaires qui seront offerts aux Acheleurs.

Demain Mardi 25 Septembre
A 4 heures du soir, rue d'Orléans,
n° 55,

Vente Mobilière

Aux enchères publiques

De nombreux meubles pour salons, salles à manger, chambres à coucher, bureaux.
Baignoire, poêles-calorifères
Presse à copier.
Armoire à linge, buffet de cuisine, vaisselle, verrerie.
Bonne literie.
Voiture à 4 roues (calèche).
Et nombreux autres bons objets.
Par le ministère de M^e MÉMIN, commissaire-priseur à Saumur.
Au comptant, 10 0/0 en sus.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine
MAISON
AVEC JARDIN

Rue Beaurepaire, n° 19, occupée par M^{me} veuve GUÉRIN.
Remise et écurie à la volonté du locataire.

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine
Remise et Ecurie
Avec Jardin et grandes servitudes, occupées par M. Emile LABOUE, ancien notaire.
S'adresser à M^{lle} ROGERON, rue d'Alsace, n° 7.

PENSION DE JEUNES FILLES

Cours et Leçons particulières
M^{lle} BONIFAS
8, Rue du Petit-Mail, SAUMUR

A VENDRE UN ANE et ses harnais. Taille moyenne, âgé de 5 ans.
S'adresser au bureau du journal.

LÉRINA

Liquor fabriquée par les Pères de l'abbaye de Lérins, près Cannes. Produit recommandé par sa qualité et ses propriétés hygiéniques. Dépôt chez M. P. FODCHE, négociant, rue d'Orléans, à Saumur.

A VENDRE excellent Vin rouge vieux en bouteilles.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE à emprunter dix mille francs pour neuf années intérêt cinq pour cent, hypothèque sur immeuble situé à Saumur. Ecrire aux initiales A. B. C., au bureau du journal.

UN HOMME muni des meilleures références, connaissant les travaux de la campagne et l'exploitation des bois, demande place de garde, chef de culture ou gérance.
S'adresser au bureau du journal.

ÉPICERIE PARISIENNE

33, RUE D'ORLÉANS, au coin de la RUE DACIER

IMBERT Fils

BOUGIES	Pétroles ininflammables
Bonne qualité, le paquet, » 75	En bidons de 5 litres
Supérieure, — » 80	Léonine (recommandé), 2 fr.
Extra, — » 90	Oriflamme, 2 »
A trous, — » 90	Saxoléine, 2 »
CHANDELLES Américaines » 65	Huile colza extra, 1/2 kil., » 40
plus de mouchage, ni de fumée	Huile colza (Aurore), le bidon 4 fr.

LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 49^e ANNÉE

6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franco.

Bureaux: 4, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence.
Le journal LA JEUNE MÈRE, du D^r BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

E. CHAUVEAU

Spécialité de Boîtes p^r Baptêmes

Boîtes marraines satins et peluches

Boîtes avec noms et initiales sur commandes en prévenant 2 jours à l'avance

Dragées fines pur sucre, le 1/2 kil. 1 fr. 20

Demandez le Catalogue et l'Album de la collection des Boîtes avec initiales.

Imprimerie P. GODET

ALMANACH 1895

AVIS

Les personnes qui auraient des CHANGEMENTS D'ADRESSE ou des MODIFICATIONS à apporter ainsi que des INSERTIONS-RÉCLAMES à faire dans l'Almanach 1895, sont priées de s'adresser au plus tôt à l'imprimerie P. GODET, place du Marché-Noir, Saumur.

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

BRODERIES

M^{mes} NOEL & BOUIN

SAUMUR — 8, rue du Puits-Neuf, 8 — SAUMUR

Saumur, imprimerie Paul Godet.

CHOCOLAT MENIER

La plus grande Fabrique du Monde. — Vente: 50.000 KILOS par jour

ÉPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0.35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0.40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés
26 litres pour 25. — Livraison à domicile.

Eau-de-vie blanche pour fruits (préparation spéciale.)
Marmande, 43 degrés. 1.50 le litre (verre compris)
Montpellier, 45 — 1.75 — —
Armagnac, 50 — 2.00 — —